

Que devez-vous écrire dans la colonne “nature du vol” sur le carnet de route de l’avion ?

La nature du vol est définie dans l’annexe 6 de l’OACI.
Seuls les termes suivants peuvent être utilisés :

Privé
Travail aérien
Transport régulier
Transport non régulier
Ecole

Il est possible d'ajouter :

Vol local
Tour de piste
Navigation

Les termes VFR ou IFR sont des régimes de vols et n’entrent pas dans la liste ci-dessus.

Suggestion :

Petit texte à imprimer et à conserver par exemple dans votre carnet de vol manipulé en même temps que le Carnet de Route de L’avion au retour d’un vol.

[Extrait de la « Feuille de Choux 12/2007 » de Dominique CORTE]